

CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX DISPOSITIFS AIDES AUX TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE 2014

plus d'infos sur www.infoenergie64.org/boite-a-outils/aides-financieres

		CREDIT D'IMPOT	ECO-PRÊT A TAUX ZERO un seul par logement	PRIME 1350 € une seule par logement	ANAH HABITER MIEUX	ECO-CHEQUE LOGEMENT AQUITAIN	CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE
BATIMENT		résidence principale	résidence principale achevée avant 1990	résidence principale de plus de 2 ans	résidence principale de plus de 15 ans	maison individuelle résidence principale achevée avant 2000	tous bâtiments chauffés de plus de 2 ans
DEMANDEUR	PROPRIETAIRE OCCUPANT	OUI	OUI	OUI condition de revenu	OUI condition de revenu	OUI condition de revenu	OUI
	PROPRIETAIRE BAILLEUR	NON	OUI	NON	OUI conventionnement	NON	OUI
	COPROPRIETAIRE	OUI	OUI éco-prêt individuel de chaque copropriétaire ou collectif (syndicat de copropriété)	OUI condition de revenu	OUI condition de revenu	NON	OUI
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE	NON	OUI le logement doit être la résidence principale d'un associé de la SCI	NON un associé de la SCI peut en bénéficier si les factures sont à son nom et s'il s'agit de sa résidence principale	OUI pour les SCI familiales si le logement est occupé par un des associés de la SCI ou mis en location (conventionnement)	NON	OUI
	NU PROPRIETAIRE	NON sauf s'il occupe le logement en tant que résidence principale	OUI co-emprunt possible avec l'usufruitier	NON sauf s'il occupe le logement en tant que résidence principale	NON	NON sauf s'il occupe le logement en tant que résidence principale	OUI
	USUFRUITIER	OUI	OUI co-emprunt possible avec le nu propriétaire	NON	OUI condition de revenu	NON	OUI
	LOCATAIRE	OUI	NON	NON	OUI condition de revenu	NON	OUI
	OCCUPANT A TITRE GRATUIT	OUI	NON	NON	OUI condition de revenu	NON	OUI

CONDITIONS DE CUMUL DES DISPOSITIFS

AIDES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION THERMIQUE 2014

plus d'infos sur www.infoenergie64.org/boite-a-outils/aides-financieres

	CREDIT D'IMPOT	ECO-PRÊT A TAUX ZERO	PRIME 1350 €	ANAH HABITER MIEUX	ECO-CHEQUE LOGEMENT AQUITAIN	CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE	PTZ + ACQUISITION
CREDIT D'IMPOT	OUI condition de revenu pour cumul sur même travaux	OUI condition de revenu pour cumul sur même travaux	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI subvention à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI éco-chèque à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI
ECO-PRET A TAUX ZERO	OUI condition de revenu pour cumul sur même travaux	OUI condition de revenu pour cumul sur même travaux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PRIME 1350 €	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
ANAH HABITER MIEUX	OUI subvention à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON sauf si délai supérieur à 5 ans entre les deux attributions
ECO-CHEQUE LOGEMENT AQUITAIN	OUI éco-chèque à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
PTZ + ACQUISITION	OUI	OUI	OUI	NON sauf si délai supérieur à 5 ans entre les deux attributions	OUI	OUI	OUI